( N° 129. )

## Chambre des Représentants.

Séance du 7 Mars 1890.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics peur l'exercice 1890 (1).

## AMENDEMENT PRESENTÉ PAR M. STEURS.

Il est ouvert au Budget de l'Agriculture un crédit de cinq cent mille francs destiné à l'achat d'étalons de races belges.

Ces étalons seront revendus à la condition d'être livrés à la monte dans le pays pendant cinq ans au moins.

Ed. STEURS.

<sup>(1)</sup> Budget, no 119, VII (session de 1888-1889).

Amendements du Gouvernement, no 5, VII.

Rapport, no 68.

Amendements, no 121.